

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE EESC 382  
du 10 février 2016**

---

**Présents**

**Bureau :**

Jean-Pierre GUILHEMBET, Claudine DELPHIS, Dominique VIDAL,  
Natacha JUDOR ZANDRONIS

**Membres extérieurs :** -

**Représentants des équipes d'accueil (laboratoires) et directeurs et représentants des masters  
invités**

Gilles ARNAUD-FASSETA, Patrick CINGOLANI, Antoine REBÉRIOUX, Mahamet TIMÉRA,  
Jules FALQUET  
Sophie COEURÉ, Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, Laurent FARET

**Représentants des doctorants**

Judith BONNIN, Ninon DUBOURG, Rémi ZANNI

**Excusés :**

Jean-Marc BESSE, Florence GHERCHANOC (procuration), Liliane PEREZ (procuration)

*Le compte rendu du 25 novembre 2015 est approuvé par les membres du conseil de l'ED*

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Demandes d'intégration à l'ED du LIED UMR 8236 et de Géographie-cités UMR 8504
2. Bilan de la réunion du CED de janvier
3. Synthèse des observations sur la nouvelle version de l'arrêté sur la formation doctorale, du décret relatif aux doctorants contractuels et de l'arrêté sur la rémunération des doctorants contractuels.
4. Informations diverses (INSPIRE, China Scholarship Council ...)
5. Questions diverses

|  |
|--|
| <b>1. Demandes d'intégration à l'ED du LIED UMR 8236 et de Géographie-cités UMR 8504</b> |
|--|

Après l'entrevue de décembre entre la Vice-Présidente Recherche, Madame Sylvie ROUSSET, le directeur de l'IED Gérard BELTRANDO, Claudine DELPHIS, et Jean-Pierre GUILHEMBET, il apparaît que les demandes d'intégration des deux laboratoires pourraient être approuvées par la Commission Recherche, après avis du conseil de l'ED, selon la procédure préconisée au niveau de USPC.

Jean-Pierre GUILHEMBET rappelle les raisons pour lesquelles, selon le bureau de l'ED, il conviendrait de voter favorablement à ces deux demandes. D'une part, les HDR de ces deux UMR sont des enseignants-chercheurs de notre établissement, rattachés aux UFR GHES ou SS, et d'autre part en raison de leurs domaines de recherches totalement liées au secteur LSH que couvre notre ED. Les membres de droit du conseil de l'ED EESC 382 ont approuvé, par un vote à bulletin secret, les demandes respectives de rattachement des deux UMR selon les résultats ci-après :

- LIED UMR 8236 : 10 oui 4 non 1 vote blanc
- Géographie-cités UMR 8504 15 oui (unanimité)

|   |
|---|
| <b>2. Bilan de la réunion du CED de janvier</b> |
|---|

Jean-Pierre GUILHEMBET fait une courte synthèse de la réunion du CED de janvier (à laquelle Dominique VIDAL et lui ont assisté en alternance) et souligne que chaque Ecole Doctorale formalisera une annexe à la charte du doctorant (en y précisant les conditions de suivi – formalisées par un carnet de suivi – les formations, etc.)

Claudine DELPHIS rappelle qu'au cours de la visite de l'AERES elle avait suggéré que l'ED propose, tout comme aux aviateurs, un « carnet de vol » validant la participation des doctorants aux différents colloques, séminaires, activités de recherche...

Le directeur de l'ED suggère alors qu'un groupe de travail soit constitué, afin de préparer les choix du conseil de l'ED, notamment pour la mise en place d'un carnet de suivi qui serait validant.

Azadeh KIAN et Rémi ZANNI proposent volontiers leur participation.

Toutefois, Rémi ZANNI s'interroge quant au contenu de ce carnet et plus particulièrement sur la notion de catégorie de « compétences ». Il précise outre les questions que peuvent soulever le carnet : quel serait l'avenir du diplôme de doctorat, ne tendrait-il pas vers un diplôme sans mention ?

Patrick CINGOLANI souligne l'importance et la nécessité de bien définir ce qu'est une catégorie de compétences.

Une réflexion s'articulera autour de la validation de ce carnet où pourraient figurer les journées et séminaires doctoraux.

|   |
|---|
| <b>3. Synthèse des observations sur la nouvelle version de l'arrêté sur la formation doctorale, du décret relatif aux doctorants contractuels et de l'arrêté sur la rémunération des doctorants contractuels.</b> |
|---|

Claudine DELPHIS tient à bien préciser qu'un des textes proposés fait référence aux seuls doctorants contractuels. Elle pose la question : quel est le sort des doctorants non allocataires et qui ne bénéficient d'aucun financement ?

Laurent FARET fait remarquer que selon l'article 18 (*arrêté fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*) le directeur de thèse assiste à la soutenance, mais ne prend plus part à la décision. Laurent FARET demande si la mission d'un enseignant et ou d'un responsable de formation n'est pas d'évaluer son étudiant ?

Jean-Pierre GUILHEMBET a demandé aux HDR de bien vouloir transmettre leurs remarques aux directeurs des laboratoires. L'ED les fera ainsi remonter au Collège des Ecoles Doctorales avant la fin de la première quinzaine du mois de mars.

#### 4. Informations diverses (INSPIRE, China Scholarship Council ...)

L'ED a validé le dossier de Monsieur Joël RABINOVICH pour le contrat doctoral INSPIRE.

Antoine REBÉRIOUX fait une présentation de la candidature de l'étudiant qui souhaite intégrer le laboratoire LADYSS.

Monsieur Joël RABINOVICH sera très prochainement convoqué devant un jury USPC et présentera son dossier en anglais. La direction de l'ED ne manquera pas de vous faire part d'informations complémentaires quant aux résultats.

Dominique VIDAL informe le Conseil d'une disposition du Programme Inspire qui n'était pas apparue précédemment : les candidats retenus ne pourront pas passer plus de quinze jours hors périodes de vacances dans leur pays d'origine, ce qui, dans les faits, rend difficile le succès de projets de candidats dont la thèse se propose d'étudier leur société d'origine et suppose un travail de terrain ou d'archives long hors de France.

En ce qui concerne l'appel China Scholarship Council, les Ecoles Doctorales pourront sélectionner et retenir les candidatures jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2016. A ce jour une seule candidature a été déposée sur la plateforme, celle de Monsieur Wei ZHEN. L'ED procédera à l'étude de son dossier avant le 29 février.

Le directeur de l'ED rappelle la date de la prochaine campagne des contrats doctoraux, cette année fixée au 29 juin 2016. La présence des membres de droit de l'ED est obligatoire pour toute la journée. A noter : le retour des dossiers complets est fixé au mercredi 22 juin à 12h00.

La note d'information sera transmise aux différents laboratoires et HDR et rappellera les conditions d'éligibilité et de sélection des candidats.

S'agissant du budget prévisionnel 2016, il sera demandé prochainement aux directeurs de thèse d'indiquer les soutenances prévues durant l'année. Azadeh KIAN rappelle à cette occasion de recourir à la visio-conférence pour les soutenances ; une brève discussion s'engage sur les avantages et inconvénients de cette procédure.

Il convient de prévoir dans un futur proche une procédure électorale pour renouveler les représentants doctorants qui ont soutenu.

Natacha JUDOR-ZANDRONIS prendra attache du service juridique de l'université pour envisager les modalités du vote.

## 5. Questions diverses

Rémi ZANNI demande que les critères de sélection de l'ED pour l'aide à la mobilité IED lui soient transmis pour information.

En effet, plusieurs critères ont été retenus afin de sélectionner au mieux les 19 candidatures.

L'ED a présenté cette année 14 dossiers d'aides à la mobilité aires culturelles et 5 dossiers de cotutelle internationale. Un des critères de sélection a, bien entendu, été celui des dates de départ des doctorants. La direction de l'ED a fait le choix de transmettre tous les dossiers en priorisant certaines candidatures. La liste des critères sera communiquée au représentant des doctorants.

Rémi ZANNI souhaiterait par ailleurs, savoir s'il existe dans le budget de l'ED un montant alloué au paiement des heures complémentaires pour des heures d'enseignement.

Il existe bien une ligne budgétaire d'un montant de 1220 € et qui correspond au paiement de vacations.

Cette somme permet le paiement de la formation pour les doctorants de l'ED (formation dispensée par Fabrice FLIPO) ; sur le reliquat des crédits 2015, ont été budgétées des vacations pour un doctorant qui a créé et qui gère le site de l'ED.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.